

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°54/2022

Séance Ordinaire du 21 septembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François

Procurations :

M. SCHMITT à Mme BROSSEAU, M. CHANCHO à M. DARIO

Absents : /

Date de la convocation :

16/09/2022

OBJET : AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CARTE RESEAU POUR LES BIBLIOTHEQUES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
8.9 Culture

Vu le courrier du Président de la communauté urbaine de Perpignan en date du 7/07/2022 dont il est donné lecture ;

Vu la délibération du conseil municipal n°11/2019 du 3/04/2019 ;

Considérant que la carte réseau proposée en option depuis mai 2019 permet aux abonnés des bibliothèques du territoire de PMM de réserver et d'emprunter des documents dans plusieurs bibliothèques de leur choix mais que ces derniers doivent se déplacer dans les bibliothèques où ils souhaitent emprunter ;

Considérant que ce premier avenant à la convention permet de mettre en œuvre une navette documentaire entre les bibliothèques du réseau pour que les abonnés soient livrés dans la bibliothèque de leur choix ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter cet avenant n°1 après en avoir donné lecture.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention de mandat pour la mise en place d'une carte réseau pour les bibliothèques de Perpignan Méditerranée Métropole ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

